

Énoncé de réaction - Cyripède blanc

Décembre XX, 2015

Nom commun : Cyripède blanc

Nom scientifique : *Cyripedium candidum*

Évaluation de la situation de l'espèce par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) : Menacée

Comment le ministre de l'Environnement se propose de réagir à l'évaluation : Le COSEPAC a réévalué le Cyripède blanc, espèce présentement inscrite à la *Liste des espèces en péril* (Annexe 1 de la Loi) comme en voie de disparition et a conclu que le statut a changé. Le ministre de l'Environnement transmettra la réévaluation du COSEPAC sur le Cyripède blanc comme espèce menacée au gouverneur en conseil dès que possible après la fin de la période de consultation normale et suite à une analyse appropriée. Pendant la période de consultation normale, le ministre de l'Environnement consultera les gouvernements du Manitoba et de l'Ontario, les peuples autochtones, les intervenants ainsi que le public quant à la décision de changer sa présente désignation d'espèce en voie de disparition à espèce menacée.

Une fois qu'une espèce a été évaluée par le COSEPAC, des étapes supplémentaires doivent être réalisées avant que l'espèce puisse être ajoutée à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter [Le processus d'inscription des espèces sauvages en vertu de la LEP](#).

Justification de la désignation par le COSEPAC : Cette orchidée est connue au Canada au Manitoba et en Ontario où elle pousse principalement dans des prairies d'herbes hautes et des prairies mixtes. Ces sites nécessitent une gestion pour empêcher l'empiètement par la végétation ligneuse et pour demeurer convenables pour l'orchidée. Des activités de recherche accrues ont permis de découvrir des populations non connues auparavant au Manitoba, mais de nombreuses populations sont petites, et certaines sont disparues au cours des dernières années. La découverte de populations additionnelles, une protection accrue de l'habitat ainsi qu'une gestion active pour cette espèce ont mené à un changement de statut, passant d'espèce « en voie de disparition » à espèce « menacée ». Étant donné que la croissance des individus est lente et qu'un champignon partenaire est requis, l'espèce est particulièrement vulnérable aux disparitions locales. En plus de l'empiètement, l'espèce est menacée par les espèces végétales envahissantes, la modification de l'hydrologie, le développement résidentiel et commercial, l'entretien des bords de route et la collecte illégale.

Présence au Canada : Manitoba, Ontario

Ministre(s) compétent(s) :

Ministre de l'Environnement du Canada

Territoire(s) et province(s) qui doivent être consulté(s) :

Manitoba

Ontario

Activités de conservations en cours : Le programme de rétablissement du cyripède blanc (*Cyripedium candidum*) au Canada a été affiché comme final dans le Registre public des espèces en péril.